



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

N° : 2022/0710/04

**OBJET : TARIF MISE À
DISPOSITION LOCAL
COMMUNAL À NEWREST
FRANCE**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article 4 de la convention de mise à disposition d'un local communal à Newrest France prévoit l'utilisation des locaux et des matériels pour exécuter diverses prestations à titre onéreux. Il demande donc au Conseil de fixer le montant que devra reverser Newrest France à la commune dans ce cadre.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Fixe le tarif de mise à disposition du local tel que prévu à l'article 5 de la convention ci-dessus citée à :

Prestation portage de repas	Prestation préparation repas		Prestation traiteur
	Crèches, éts scolaires, entreprises, restauration collective,...	Maisons de retraite, EHPAD, foyers- résidences,...	
0,50 € TTC par jour et par personne	0,50 € TTC par jour et par personne	0,60 € TTC par jour et par résident	3 € TTC par personne

.../...

- 2) Dit que ce tarif entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022,
- 3) Dit que la recette sera imputée au compte 70388 ou déduite des factures que Newrest France adresse à la commune.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Julien BUISSON

Publié sur Internet le 8 décembre 2022